



BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALOGNES

VALOGNES LE MAG



RETOUR
SUR 2017

SOMMAIRE

REVUE OFFICIELLE
D'INFORMATION MUNICIPALE,
DIFFUSÉE GRATUITEMENT,
REPRODUCTION ET VENTE INTERDITES

Coordination de la rédaction
et de la documentation
02 33 95 82 00

Crédit photos :
Mairie de Valognes
Emmanuel DUPONT

Ouest-France - Jean-Marie MUTTE
La Presse de la Manche - Corinne GALLIER
Thierry TATON
Associations
Droits réservés

Impression
Imprimerie Le Révérend

Conception graphique
www.verdiel.fr

Tirage
4300 exemplaires
Labellisé PEFC

Distribution
Médiaposte
38^{ème} édition

Réalisé et imprimé en janvier 2018
sur un papier recyclé labellisé PEFC

ÉDITORIAL P.03
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN P.04
HOMMAGE À MARCEL AUDOUARD P.06
FINANCES | ADMINISTRATION GÉNÉRALE P.07
ENVIRONNEMENT | CADRE DE VIE | BÂTIMENTS
MUNICIPAUX P.10
CULTURE | PATRIMOINE P.12
ENSEIGNEMENT | ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE P.14
CŒUR DE VILLE P.16
SPORT | JEUNESSE | VIE ASSOCIATIVE P.18
SOCIAL P.20
DÉVELOPPEMENT LOCAL P.22
HÔPITAL P.23
VIVRE À VALOGNES P.24
VIE DES ASSOCIATIONS P.26
EXPRESSION DES ÉLUS N'APPARTENANT PAS
À LA MAJORITÉ MUNICIPALE P.28
INFOS PRATIQUES P.30



ville de
Valognes

Nouveau
Site web



+ ERGONOMIQUE

+ CLAIR

+ MODERNE

Lancement

1er trimestre 2018

Adapté aux tablettes et mobiles

ÉDITO

« Une commune qui change, c'est une commune qui avance ! »

Comme l'ensemble des Maires de France, j'affirme une fois de plus avec conviction que la commune occupe une place prépondérante dans la conception que nous devons avoir de la République : proche, efficace et fraternelle.

La commune joue un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire, elle est au premier rang des investisseurs, elle est à la fois la proximité, la confiance et la responsabilité.

Face aux doutes légitimement exprimés par les élus locaux lors du dernier Congrès des Maires de France, il me semble nécessaire de ne pas céder au scepticisme et à l'abandon mais de conserver le cap que nous nous sommes fixé pour rendre Valognes toujours plus séduisante, plus dynamique, plus attractive.

Au sein même de la Communauté d'Agglomération du Cotentin qui regroupe désormais 132 communes et plus de 182 000 habitants, Valognes joue un rôle prépondérant puisque choisie pour être la « capitale » politique de ce nouveau territoire. Plus qu'un titre honorifique, cette distinction nous oblige, elle nous impose d'occuper cette place autrement que par notre seule situation géographique.

L'enjeu est essentiel, en conséquence, les moyens doivent être à la hauteur. Voilà pourquoi nous sommes plus que jamais déterminés à poursuivre notre mutation, voilà ce qui explique notre volonté indéfectible de mener à son terme le projet de ville que nous avons proposé aux Valognaises et aux

Valognais, auquel ils ont massivement adhéré.

Ce projet de ville utilise donc tous les atouts de Valognes pour lui permettre de définir une stratégie logistique de l'industrie et du commerce spécifique. Il s'agit donc de conférer à notre ville une identité économique inscrite dans son territoire pour jouer le rôle majeur dans le développement économique du Cotentin que sa position implique et que le SCOT prévoit.

Les Ateliers des Territoires que nous avons engagés en 2013 et 2014 en collaboration très étroite avec les services de l'État ont très nettement démontré que nous avons choisi la meilleure des stratégies.

En donnant plus de place au piéton par la relocalisation et la réglementation du stationnement en cœur de ville et en créant des micro-parkings pour une plus grande capacité de stationnement, nous avons mis en œuvre un nouveau plan de circulation visant à l'amélioration de l'accès au commerce de proximité dont on connaît les difficultés à Valognes comme partout ailleurs dans les villes petites et moyennes.

Je suis de ceux qui ont toujours considéré la création de l'agglomération du Cotentin comme une formidable opportunité pour l'ensemble de notre territoire ; je n'en ai pour autant pas moins défendu l'absolue nécessité de maintenir des services de proximité dont notre population a tant besoin. Position partagée par Jean-Louis VALENTIN, Président de la CAC.

Par ailleurs, Valognes compte au nombre des soixante-trois



communes de la Manche identifiées comme pôles de centralité. C'est en quelque sorte le gage de maintenir un maximum de services à la population sur notre territoire que l'implantation de la Maison de Services Au Public a largement facilité.

Les territoires gagnants seront en effet ceux qui disposeront de pôles d'attractivité par leur qualité de vie dans les domaines les plus divers. Il nous faut donc impérativement savoir créer un juste équilibre entre la création de richesses nouvelles et la dépense de celles-ci.

Nous tenons nos engagements parce que, comme le disait Georges CLÉMENCEAU « Un homme politique doit d'abord savoir ce qu'il veut. Ensuite il doit le dire. Et surtout, il doit le faire ».

Nous avons un projet clairement exprimé que nous mettons en œuvre au rythme de nos finances, sans augmenter la dette et sans avoir recours au levier fiscal.

C'est cela une ambition raisonnable. « Une ambition sage est une ambition noble » (Gaëtan FAUCER).

Jacques COQUELIN
Maire de valognes

Coup de projecteur sur la Communauté d'agglomération du Cotentin

Le Cotentin, célèbre presqu'île normande, ouvre une nouvelle page de son histoire avec la création de la Communauté d'agglomération. Ce territoire, réuni au 1^{er} janvier 2017, s'étend sur une surface de 1 400 km² et rassemble près de 182 000 habitants, répartis sur 132 communes.

? Qu'est ce qu'une Communauté d'agglomération

Une Communauté d'agglomération est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), qui, à la date de sa création, regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave et doit être constituée autour d'une ou plusieurs communes de plus de 15 000 habitants. Elle permet de répondre de façon cohérente et homogène aux besoins des habitants, usagers et professionnels du territoire, et ce, grâce aux différentes compétences qu'elle exerce.

? Quelles sont les raisons qui ont entraîné la création de l'agglomération du Cotentin ?

Suite à la réorganisation nationale des régions et l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), il convient également aux territoires, en adéquation avec les bassins de vie qui les composent, de se regrouper.

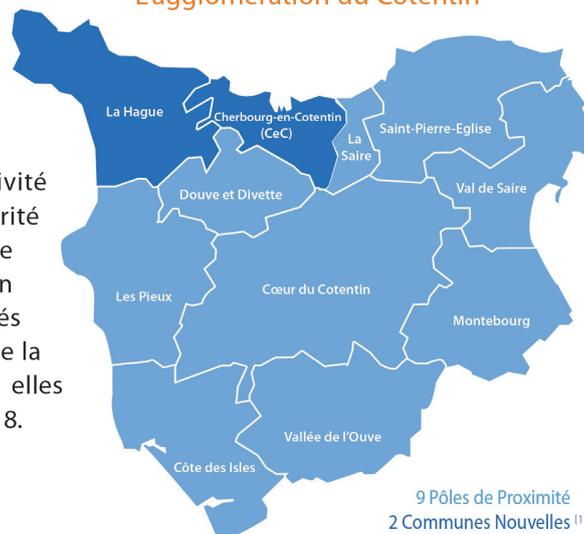
C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 2017 est née la Communauté d'agglomération du Cotentin, regroupant les anciennes Communautés de communes du Cœur du Cotentin, de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de la Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire ; auxquelles s'ajoutent les deux Communes Nouvelles de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin⁽¹⁾.

La volonté qui a présidé à la construction d'une Communauté d'agglomération forte est bien de faire du Cotentin un grand territoire de projets afin de développer l'attractivité et garantir une réelle solidarité territoriale. La loi NOTRe a entraîné une réduction considérable des collectivités à l'échelle du département de la Manche, de 57 EPCI en 2016, elles sont aujourd'hui au nombre de 8.

L'agglomération du Cotentin représente désormais plus d'un tiers de la population manchoise avec 181 897 sur 499 919 habitants.

L'agglomération du Cotentin est la 4^{ème} puissance de la Région en nombre d'habitants, après Rouen Métropole, Caen-la-Mer et la Communauté d'agglomération havraise. C'est également la 14^{ème} agglomération la plus peuplée de France.

L'agglomération du Cotentin



(1) Une Commune Nouvelle est une commune issue de la fusion des anciennes communes fondatrices devenues alors « communes déléguées », sous le même principe que les arrondissements de Paris, Lyon ou Marseille. Ce mécanisme constitue un outil efficace de gestion publique tout en respectant l'identité des communes fondatrices. D'autres Communes Nouvelles composent le territoire du Cotentin : Vicq-sur-Mer, Gonnevillle- Le Theil ou encore Bricquebec-en-Cotentin. Cependant, seules les Communes Nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague recouvrent entièrement le périmètre des anciens EPCI de la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC) et la Communauté de communes de la Hague.



le Bureau communautaire

? Comment fonctionne l'agglomération ?

Le Conseil communautaire est composé de 221 conseillers représentant les intérêts des 132 communes membres, tout en s'appuyant sur la Charte fondatrice de gouvernance, votée lors du conseil d'installation du 21 janvier 2017. L'instance se réunit au moins une fois par trimestre sous l'égide de son Président, Jean-Louis VALENTIN, pour acter les décisions stratégiques en faveur du territoire.

Le Bureau communautaire, organe exécutif, est composé de 35 conseillers communautaires, dont le Président, 15 Vice-Présidents, 11 Présidents de Commissions de territoire et 9 Conseillers délégués.

Il entérine un certain nombre de décisions et travaille à la mise en œuvre des délibérations soumises au Conseil.

Quelques exemples de compétences obligatoires exercées par l'agglomération:



Le développement économique

Le Cotentin, terre d'accueil de grands projets, vise à mettre en place des actions structurantes locales.

Budget : 22,51 M €



L'attractivité touristique

Le Cotentin a toutes les caractéristiques nécessaires pour être reconnu comme une véritable destination touristique et rivaliser avec les grands pôles nationaux.

Budget : 11,96 M €



Le transport urbain

Amélioration du service des transports publics et développement de l'accessibilité du Cotentin (ferroviaire, routier et aérien).

Budget : 20,16 M €



La collecte des déchets & assimilés

Ces grands services publics bénéficieront d'une meilleure coordination de moyens, au bénéfice de l'ensemble des usagers du Cotentin.

Budget : 57,23 M €



Les aires d'accueil des gens de voyage

Aménagement, entretien et gestion des espaces adaptés pour accueillir les populations itinérantes dans le Cotentin.

Budget : 0,18 M €

Près de 860 fonctionnaires territoriaux accompagnent les élus dans l'application des projets stratégiques décidés par l'assemblée et assurent l'exercice des services publics de proximité (accueil des usagers : restauration scolaire, service jeunesse, collecte des déchets, eau, etc.)

? Quelles compétences exerce-t-elle ?

La Communauté d'agglomération du Cotentin exerce au quotidien plusieurs compétences encadrées par la loi NOTRe.

La prise en charge des compétences par l'agglomération est progressive, toutes les compétences exercées avant la fusion par les Communautés de communes ont été intégralement reprises par l'agglomération au 1^{er} janvier 2017.

Cette dernière dispose alors d'un délai maximal de 2 ans, pour choisir les compétences qu'elle va exercer.

Cette politique de conservation ou de rétrocession sera structurée autour de solutions de gestion adaptées qui permettront aux structures d'être en pleine capacité pour les exercer (moyens humains et financiers).

? Quel est le rôle des communes dans l'organisation de l'agglomération ?

Les communes ont un rôle prépondérant à jouer dans cette nouvelle organisation territoriale. En effet, elles restent, comme elles l'étaient au sein des EPCI historiques, le premier échelon de proximité. Elles exercent les compétences du quotidien (état civil, culture, gestion des écoles, etc.) et leurs élus conservent ce rôle primordial d'interlocuteur auprès des habitants. Cette fonction centrale, issue de l'histoire de notre pays, ne peut, ni ne doit changer.

L'organisation politique de la Communauté d'agglomération doit tenir compte de cette réalité et garantir une représentation et une forte implication des communes. Elle doit placer la proximité en faveur de l'usager au cœur de son organisation en s'appuyant sur une administration largement déconcentrée au plus près des communes et des habitants. L'agglomération doit être une structure agile en capacité d'impulser de grandes politiques publiques en faveur de l'attractivité, tout en tenant compte des spécificités des territoires qui la composent.

Les Pôles de Proximité (ex-sièges des Communautés de communes fusionnées) deviennent les portes d'entrée de l'agglomération à l'échelle locale et restent donc les interlocuteurs privilégiés des habitants.

PÔLE DE PROXIMITÉ DU COEUR DU COTENTIN

22, rue de Poterie - B.P.17 - 50700 VALOGNES - Tél. 02.33.40.08.60 - contact@coeur-cotentin.fr

[@LeCotentin](https://www.instagram.com/LeCotentin)



HOMMAGE À MARCEL AUDOUARD

Marcel AUDOUARD « Un homme engagé, un maire apprécié ».

Marcel AUDOUARD s'est éteint le 3 mars 2017, au terme d'une vie consacrée au service de la collectivité et de ses concitoyens.

Issu d'une famille de commerçants, artisan boucher lui-même, il était tout empreint de ces qualités de sollicitude, d'humanisme et indéfectiblement porté par l'exigence du bien public et la quête de l'intérêt général. Il défendait des convictions libérales héritées d'une tradition française dont Tocqueville fut l'un des précurseurs.

Installé à Valognes après la seconde guerre mondiale tout d'abord sous les arcades de l'actuelle médiathèque de la rue Thiers (baptisée depuis rue Henri Cornat) puis sur la place du château, il s'engage pleinement dans la vie publique valognaise porté par le besoin de servir.

Entré au Conseil municipal de Valognes en 1959, il est très rapidement remarqué par Henri CORNAT qui en fait l'un de ses adjoints en 1965.

À la disparition du Maire de Valognes en 1968, il est choisi par ses pairs pour lui succéder.

Jusqu'en 1977, date de son retrait de la vie publique, Marcel AUDOUARD n'aura de cesse d'améliorer le quotidien des Valognaises et des Valognais.

Maire bâtisseur, c'est sous son mandat que l'hôpital est reconstruit, le centre de secours implanté en cœur de ville tout comme la brigade de gendarmerie. Dans le même temps, la ville s'étend, des logements sont construits dans de nombreux quartiers, un foyer résidence pour personnes âgées est inauguré et la zone artisanale de

la route d'Huberville, dénommée aujourd'hui La Tassinerie, est aménagée.

Attentif au bien-être de ses concitoyens, Marcel AUDOUARD défendait les plus faibles et les plus démunis d'entre eux, il présidait le conseil d'administration de l'hôpital avec cette même volonté de servir et aider.

J'ai connu Marcel AUDOUARD alors même que je n'étais encore qu'un enfant et que mon père me disait toute l'estime qu'il lui portait, soulignant son autorité naturelle exercée sans heurts et dans le plus profond respect de la démocratie municipale. C'est donc tout naturellement que je me suis tourné vers lui lorsque j'ai décidé de poser ma candidature à la fonction qu'il a occupée avant moi. Ses conseils furent toujours précieux, son soutien inestimable et son amitié un véritable honneur.

**IL EST POUR MOI,
UN EXEMPLE.**

Marcel AUDOUARD est à jamais lié à l'histoire de Valognes, le salon d'honneur de l'hôtel de ville que nous avons inauguré en sa présence et qui porte son nom restera le témoignage de notre admiration et de notre reconnaissance.

Son œuvre ne sera pas oubliée et après nous, de nombreuses générations l'auront encore devant eux. ■



Jacques COQUELIN

LE BUDGET

2017

Le recensement quinquennal de la population aura lieu à Valognes début 2018.

Il est organisé, contrôlé et analysé par l'INSEE (Institut National de la statistique et des études économiques), mais il est réalisé au plan local par les services municipaux. Vous recevrez donc, entre le 18 janvier et le 17 février, la visite d'un agent recenseur, muni d'une carte officielle.

Il vous demandera si vous souhaitez être recensé par internet; si c'est oui, il vous remettra une notice avec un code d'accès et un mot de passe, et il ne reviendra pas. Si c'est non, il vous remettra deux documents papier (une feuille de logement et un ou plusieurs bulletins individuels). Vous les remplirez et il reviendra pour les récupérer.

Le recensement permet de déterminer la population légale, les caractéristiques de cette population, les conditions de logement, les déplacements, et de nombreux autres paramètres. Toutes ces données sont garanties par la confidentialité et l'anonymat.

Vous ne vous trompez pas, il s'agit bien d'un article sur le budget ! Mais le recensement et le budget sont intimement liés, et notamment par la notion de « population légale ». Et ce ne sont pas moins de 350 textes concernant les communes qui font

référence à ce chiffre. C'est dire son importance, et en particulier pour le budget.

Et la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), versée par l'État, qui représente une partie conséquente des recettes de la ville, est assise sur ce chiffre.



Et c'est pourquoi, dans l'intérêt général, nous vous invitons à réserver le meilleur accueil aux agents qui vous rendront visite, et à remplir avec application cette tâche citoyenne obligatoire.

Nous avons défini notre programme comme ambitieux et raisonnable, et c'est toujours vrai.

AMBITIEUX :

Les projets d'investissement étaient nombreux, et importants. Certains sont achevés, d'autres en cours. Et nous sommes bien déterminés à tous les mener à leur terme. Ce programme avait été construit en 2014 en fonction des ressources de la ville connues à ce moment-là. Nous ne pouvions imaginer les réductions drastiques, trop rapides et trop importantes, des recettes, imposées par l'État,

qui frappent les collectivités depuis trois ans, et qui vont continuer.

RAISONNABLE :

Nous n'allons pas abandonner nos projets, mais cette conjoncture va nous contraindre à faire des choix, définir des priorités, et à lisser dans le temps les dépenses d'investissement.

Fort heureusement, la gestion prudente et prévoyante des années précédentes permet à notre ville de disposer d'une situation financière très saine, comme l'a confirmé l'analyse du Trésor Public, et d'une capacité d'autofinancement importante, qui nous permet de financer des investissements sans emprunter, et ainsi ménager l'endettement, et sans augmenter les taux municipaux des impôts, inchangés depuis 2008.

Mais cette capacité de financement va se réduire au fil des années, les réductions des recettes de fonctionnement ne permettant plus de l'abonder. Et nos marges de manœuvre vont diminuer.

Pour 2017, le budget global de la ville de Valognes est de 20 422 728,27 €. Soit 10 642 042,16 € en fonctionnement et 9 780 686,11 € en investissement.

Déjà en baisse en 2016, le budget de fonctionnement a été particulièrement maîtrisé et resserré.

LES CHARGES GÉNÉRALES SONT EN BAISSE.

Les charges de personnel, malgré les évolutions de carrière, restent stables. Ceci est dû au transfert de certains personnels (urbanisme) vers la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC). Les charges de gestion sont stables.

Les charges financières (intérêts) sont en baisse (pas de nouveaux emprunts).

Sachez que les recettes de fonctionnement de la ville sont composées pour plus de 70 % par les recettes fiscales. Et que 47,2 % des foyers sont imposables.

Nous avons décidé de baisser les taux d'imposition afin de neutraliser les déséquilibres induits par la création de la Communauté d'Agglomération. La CAC compense cette baisse de revenus, mais cette compensation ne sera pas indexée.

Même chose pour la suppression de la taxe d'habitation, en 2018, (pas d'indexation) et là c'est l'État qui s'engage à rembourser le manque à gagner. Mais la plus grande prudence s'impose dans ce domaine, l'expérience nous apprenant que chaque fois que l'État s'est engagé à rembourser « à l'Euro près » ce remboursement s'est effiloché au fil du temps.

Ce budget de fonctionnement doit nous permettre, malgré les restrictions, d'assurer et de maintenir les services, qui font la vie de la ville. Subventions et aide logistique aux associations, soutien aux manifestations festives ou commerciales, illuminations de fin d'année, fleurissement, pérennisation des activités culturelles et des actions en faveur de la jeunesse, dynamisme de l'école de musique...



LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017 S'ÉLÈVE À 9 780 686,11 €.

Les dépenses nouvelles d'équipement sont, en moyenne depuis 6 ans, de 4 millions d'euros chaque année. C'est un niveau élevé, rendu possible en grande partie par notre politique d'autofinancement.

L'opération majeure dans ce budget 2017 est la poursuite de la requalification du cœur de ville avec un crédit de 900 000 € :

- 300 000 € pour l'aménagement du Boulevard Division Leclerc (en cours)
- et une provision de 600 000 € pour la réhabilitation de la salle du Château, actuellement à l'étude.

Les deux opérations pluriannuelles engagées en 2016, font l'objet de compléments de financement, conformément au programme initial voté. Il s'agit de :

- L'aménagement du centre technique des Cordeliers (430 000 €) qui permettra à la fois de diminuer le stationnement aux abords de la mairie et d'offrir aux agents de meilleures conditions de travail.
- La maison des solidarités, avec un complément de 605 200 €. Elle permettra aux associations caritatives, en manque de locaux, de se regrouper, de mutualiser leurs moyens, et d'exercer leur action avec beaucoup plus de facilité, et d'efficacité.

Ces projets, importants, n'empêchent pas les travaux de rénovation urbaine, et nous y veillons chaque année (avec une enveloppe de 500 000 €), parce qu'il s'agit de votre vie quotidienne.

Un programme global d'aménagement des rives du Merderet a été établi, et divisé en tranches opérationnelles. La première concernera la place Jacques Lemarinier, devant l'école de musique. 200 000 € sont inscrits pour cette opération.

La rue Letourmy et la rue de Gréville seront rénovées, et le parking sera finalisé.

Les bâtiments et équipements municipaux font aussi l'objet de

crédits dans ce budget : les travaux d'accessibilité, conformes au projet pluriannuel de mises aux normes, étalé sur six ans (AD'AP, agenda d'accessibilité programmé) pour 100 000 € (cinéma Trianon).

Citons aussi les aménagements et extensions à la médiathèque (237 500 €), la rénovation des aires de jeux, pour la sécurité des enfants, les locaux de la crèche réhabilités (120 000 €), les travaux dans les écoles (86 000 €) et dans les équipements sportifs (gymnase Félix Buhot 140 000 €). Pour ne citer que les plus gros postes.

Les matériels et équipements pour les services sont aussi présents

dans ce budget (tracteur tondeuse 40 000 €, véhicule électrique pour le service propreté de la ville 24 000€).

Vous le voyez, ce budget d'investissement est généraliste tout en englobant des projets importants.

Bien sûr il reste beaucoup à faire, nous le savons bien, mais comme je l'ai expliqué au début, nous devons faire des choix et étaler nos dépenses, sauf à mettre le budget de la ville en péril.

Alors, ce budget 2017, comme ses précédents, n'a qu'un objectif : satisfaire au maximum les valognais.

En maintenant le niveau des services offerts, et en aménageant, progressivement, les structures et équipements de la ville, pour qu'elle soit gaie, fleurie, active, agréable à vivre, cultivée, sportive, avec une riche offre commerciale et de services. Et qu'elle trouve sa place et la marque de son aura naturelle, au centre de cette nouvelle agglomération. Elle en a les qualités et les moyens. ■

Christian LAMOTTE,

Premier adjoint au Maire,
délégué aux finances, à l'administration
générale, aux NTIC et à la téléphonie

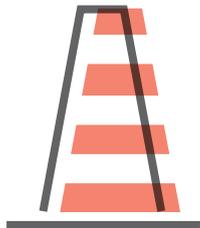
RECENSEMENT 2018 du 18 janvier au 17 février



RECENSEMENT

de la population 2018

TRAVAUX EN VILLE ENVIRONNEMENT



Travaux dans les rues de la ville

Suite à la première tranche de travaux effectués en 2016, l'aménagement de la rue Mauquest de la Motte jusqu'à l'avenue Jean Monnet s'est achevé fin 2017. Il a été procédé à la réfection de la voirie, à la création et au renforcement des réseaux eaux usées, eaux pluviales et alimentation en eau potable et au prolongement de l'éclairage public.



La réfection des enrobés de la chaussée rue Letourmy a été réalisée au cours du 2^{ème} trimestre 2017.



Des travaux de voirie et de renforcement des réseaux EP et AEP avec création d'un réseau EP ont été effectués dans la partie haute de la rue de Gréville. Ceux-ci se sont achevés en septembre 2017.



Après l'effacement des réseaux aériens, route de Montebourg, au cours de l'été 2017, l'aménagement complet entre le giratoire de La Victoire et celui de Beaupaire, se poursuit par la création de trottoirs et de bandes cyclables, de part et d'autre de la chaussée, et d'un éclairage public en quinconce.

Traitement des voiries rurales

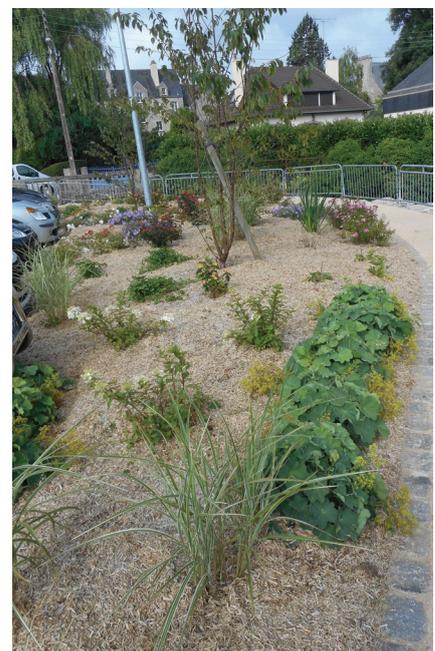
Dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes d'Huberville et de Saint-Cyr, la réfection du chemin de Cussy, commun aux trois collectivités, a été effectuée au cours du 1^{er} semestre 2017.

Par ailleurs, les Chemins de l'Anglade, du Quesnay et de La Bijude ont fait l'objet d'une réfection de voirie.



Mise en valeur paysagère

Des travaux d'aménagement paysager ont été réalisés en divers endroits de la ville. Le parking, créé entre le boulevard de Verdun et la rue Carnot proposant 21 places de stationnement, a fait l'objet d'une mise en valeur par des plantations. En outre, un cheminement piéton permet désormais de relier ce boulevard à la rue des Religieuses, le long de la rive du Merderet.



Gare aux plantes invasives le long des berges de nos rivières

Les agents communaux du service Cadre de vie – Environnement ont été sensibilisés par le Conservatoire d'espaces naturels Basse-Normandie à l'éradication de deux plantes invasives présentes au long des berges des rivières de la commune : la Berce du Caucase et la Balsamine de l'Himalaya. Une première campagne de prospection /arrachage de ces deux plantes invasives a été effectuée.

Qu'est-ce qu'une plante invasive ?

C'est une espèce exotique introduite accidentellement qui entre en compétition avec les espèces naturellement présentes compte-tenu de sa forte capacité d'adaptation. Elle peut provoquer de graves lésions cutanées (brûlures, allergies) mais aussi des dommages écologiques (diminution des espèces locales, érosion, baisse de la qualité de l'eau) ou socio-économiques (baisse des rendements, de la qualité des récoltes, des activités liées à l'eau). Elle est qualifiée d'invasion biologique. Sa présence constitue un des principaux facteurs de diminution de la biodiversité le long de nos cours d'eau.

Comment reconnaître la Berce du Caucase et la Balsamine de l'Himalaya ?

La Berce du Caucase, aux feuilles profondément découpées (de 1,5 m), peut atteindre 3,50 m de haut, sur une tige maculée de tâches rouges ;



elle fleurit l'été en grandes ombelles blanches de 8 à 30 cm de largeur et dissémine ses graines qui peuvent se conserver dans le sol pendant 8 ans. Il est nécessaire de se protéger car sa sève toxique entraîne de graves brûlures par photosensibilisation.

La Balsamine de l'Himalaya est une plante de 1 à 2,5 m de haut aux feuilles finement dentées en scie. Elle fleurit l'été, par grappes de fleurs roses à éperon et dissémine de longues capsules qui éclatent à maturité.



Que faire pour empêcher ces plantes de s'étendre ?

Éviter de les semer, les planter, les multiplier ou les transporter. Leur destruction est impérative et peut se réaliser par suppression de la section de toutes les racines sous la base du collet ou par arrachage complet de la plante pour la Balsamine de l'Himalaya. ■

ZOOM SUR DEUX MÉTIERS DU SERVICE « BÂTIMENTS COMMUNAUX »

Deux métiers complémentaires Philippe GIDON, peintre et Nicolas LEBOISSELIER, menuisier, travaillent de concert à la rénovation et à l'embellissement intérieur des bâtiments communaux (écoles, services municipaux, logements communaux).

Ces travaux peuvent parfois porter sur des interventions du sol au plafond, telles que changement de menuiseries, isolation de murs, peinture, pose de revêtement mural et de sol, pose de plafonds suspendus. En 2017, ces agents ont mené à bien de nombreux chantiers allant de la modernisation à la réhabilitation complète de locaux.



Jacky MOUCHEL,

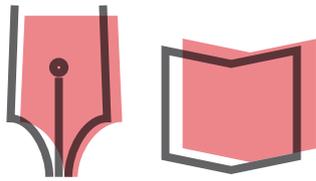
Adjoint au maire, délégué aux bâtiments communaux, aux travaux, à l'environnement, au cadre de vie, à l'urbanisme, et aux affaires foncières

De nouveaux locaux dédiés à l'urbanisme

En 2013, la Ville a acquis les locaux de l'ex-Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment a été entièrement réhabilité au premier semestre 2017 pour accueillir le Centre instructeur ADS Centre-Est Cotentin de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, en charge de la délivrance des documents d'urbanisme.



UNE MÉDIATHÈQUE, RICHE DE FONDS ANCIENS



Historique

Par un acte du 10 novembre 1719, l'abbé Julien de Laillier fonde la bibliothèque municipale de Valognes car « la lecture des bons livres est non seulement utile, mais encore nécessaire aux personnes qui veulent se perfectionner dans les sciences ». C'est pourquoi l'abbé « donne volontairement tous ses livres, ceux dont il pourra faire l'achat dans la suite, au séminaire de Valognes, pour en composer une bibliothèque où le public ait la liberté de venir, entrer et lire ».

En 1789, par la fermeture du séminaire et la volonté du donateur, la propriété des livres de l'abbé de Laillier revient à la ville ainsi que celle des ouvrages confisqués des bibliothèques des Cordeliers, des Capucins, du séminaire de Valognes et des Augustins de Barfleur. Classés par les soins d'un ex-bénédictin, Dom Le More, et de l'avocat et naturaliste valognais, Geoffroy, les livres sont installés dans l'ancienne chapelle du séminaire en 1806 et y demeurent jusqu'en 1853, date de leur transfert dans le local actuel construit vers 1830, en même temps que le palais de justice. Une salle des fêtes était initialement prévue au-dessus des halles à arcades. Comme peu de gens s'y déplaçaient, la bibliothèque, riche alors de plus

de 20.000 volumes, y fut installée. Le bâtiment est touché par les bombardements en 1944. En 1950, après la restauration du local par la municipalité, cinquante étudiants suédois et danois ont nettoyé et classé les ouvrages pendant les vacances d'été dans le cadre d'une mission de l'UNESCO. D'autres ont établi le fichier sous la direction de Monsieur Nicollet, conservateur de la bibliothèque royale de Copenhague.

Ce local ancien devenu insuffisant pour le développement de la lecture publique, de nouvelles salles pour les enfants au rez-de-chaussée et les adultes au premier étage sont aménagées en 1970 dans un bâtiment perpendiculaire qui abritait autrefois un restaurant.

Le rayonnement de la bibliothèque est tel qu'une extension est de nouveau envisagée en 1984. Ainsi, deux nouvelles grandes salles sont ajoutées au rez-de-chaussée

existant, l'une sous les arcades qui servaient de halles, l'autre dans une ancienne halle à grain du XVIII^{ème} siècle conservée dans son état d'origine avec sa charpente en chêne sur colonnes cylindriques. En 1999, une seconde tranche de travaux permet la rénovation d'une nouvelle salle pour la section jeunesse et la construction d'une verrière qui sert de salle d'animation et de hall d'entrée.

Les collections anciennes

La renommée de la bibliothèque tient à ses fonds anciens remarquables. La collection compte environ 24.200 ouvrages patrimoniaux imprimés, parmi lesquels 205 incunables (livres imprimés jusqu'à 1500).

220 manuscrits sont répertoriés. Parmi ceux-ci, une très belle Bible du XIII^{ème} siècle (Ms 2) avec lettres ornées et signature du copiste, un



missel à l'usage de Bayeux (Ms 3) et un livre d'heures du XV^{ème} siècle (Ms 10), ces derniers richement enluminés à la feuille d'or. On compte également un manuscrit de Pierre Mangon du Houguet, vicomte de Valognes au XVII^{ème} siècle, dans lequel l'auteur décrit les monuments valognais de l'époque et donne copie de documents relatifs à ceux-ci (Ms 46).

La plus grande partie des manuscrits est constituée par des cours de philosophie et de théologie des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles provenant du séminaire.

Les livres imprimés font la richesse et la réputation de la bibliothèque de Valognes. S'échelonnant de 1470 à 1930, ils permettent de suivre l'évolution de l'art de la typographie. La plupart des ateliers français et étrangers des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, des ateliers français et hollandais des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles sont représentés.

La valeur intellectuelle des collections de la bibliothèque témoigne de la culture et de l'ouverture aux problèmes de leurs temps du fondateur et des couvents valognais. Les deux tiers sont des ouvrages de spiritualité, théologie, morale, commentaires de l'Écriture sainte, droit canonique.

Manquent néanmoins à ce fonds les grandes controverses du XVI^{ème} siècle au début du XVIII^{ème} siècle. La région fut le théâtre de nombreux épisodes des guerres de Religion. Quant au séminaire, c'est parce qu'il était un centre de jansénisme actif qu'il fut fermé en 1675 pour plus de vingt ans.

Philosophes et auteurs de l'Antiquité et du Moyen-Âge, humanistes, philosophes et auteurs du XVII^{ème} siècle,

encyclopédistes sont aussi bien représentés. Aristote et Erasme comptent chacun plus de soixante volumes, en éditions du XVI^{ème} siècle seulement.

Nous trouvons aussi des ouvrages de droit, notamment de nombreuses éditions de la *Coutume de Normandie*, des ordonnances et édits royaux.

Le fonds d'histoire et de littérature est surtout constitué d'ouvrages édités au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle.

Les livres scientifiques, même s'ils ne sont pas les plus nombreux, sont aussi remarquables, comme l'*Hortus sanitatis* de Jean de Cuba (1497), le livre de Copernic *De revolutionibus orbium celestium* (1567) et celui de Galilée *Dialogus de systemate mundi* (1663). La médecine est aussi bien représentée avec une édition de 1641 des œuvres d'Ambroise Paré, le *De motu cordis et sanguinis* de William Harvey (1639) et aussi les ouvrages des deux Valognais, Guillaume Mauquest de La Motte et Félix Vicq d'Azir.

Il faut aussi mentionner les collections de chroniques, almanachs et périodiques comme le *Journal des*

savants, le *Mercur de France* et également les journaux locaux de Valognes pour les années 1839 à 1944, très souvent consultés.

Depuis de nombreuses années, les ouvrages du fonds ancien sont exposés thématiquement lors des journées européennes du patrimoine. ■

Anne-Marie GOLSE

Adjointe au Maire, déléguée à la culture, au patrimoine et au fonctionnement de la bibliothèque Julien de Laillier et de l'Hôtel-Dieu en collaboration avec Laurianne THUAL-TARIN, Responsable de la structure

DESCRIPTION DE L'ÉGYPTE – TEMPLE DE PHILAE



NOUVEAUTÉS À L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

L'orgue sensoriel

L'école municipale de musique s'est dotée d'un « orgue sensoriel », matériel composé d'un ordinateur avec un logiciel spécifique relié à un système de capteurs de différents formats et sonorités. Cet outil permet d'accompagner les élèves, en particulier ceux de la classe d'enseignement spécifique.

En partenariat avec l'association « L'Espérance », un atelier collectif animé par Laurent FAUTRAS, professeur de musique accompagné d'un éducateur, a été mis en place permettant l'accès à la musique à des personnes en situation de handicap. Cette activité musicale adaptée donne à chacun la possibilité de jouer sa propre musique, de la partager et d'être écouté dans sa création.

Des temps de découverte de l'orgue sensoriel seront mis en place et cet outil pourra servir aux classes d'éveil musical.

Un projet commun aux classes d'orgue sensoriel et aux autres classes sera présenté lors des scènes ouvertes organisées en mai et juin prochain.

La classe « découverte instrumentale »

Cette classe permet aux élèves inscrits, à partir de 7 ans, de découvrir tout au long de l'année les disciplines enseignées et de rencontrer les professeurs.

L'élève choisit, par période de 3 séquences, un instrument qu'il pratique pendant 20 minutes par semaine, en binôme, pour lui permettre ensuite de guider son choix de pratique instrumentale.

Le Concert des jeunes talents

De beaux projets et de belles animations ont vu le jour lors des scènes ouvertes mises en place à la rentrée de septembre 2016. Plusieurs élèves ont révélé leur talent tout au long de l'année et ont poursuivi en se distinguant lors de différentes prestations ou concours.

Antoine LETOUZÉ, jeune chanteur et pianiste des classes de Muriel GIRARD et Pauline MAMANE, a brillamment participé à l'émission « The Voice Kids ». Il a

aussi été sollicité avec d'autres jeunes chanteurs pour participer à la troupe « Génération enfoirés » avec enregistrement d'un CD. Son parcours s'est prolongé avec une émission télévisée et il a été invité aux NRJ MUSIC AWARDS.

Dans le cadre du concours régional d'accordéon organisé à Rouen, des élèves de la classe d'Hervé LE ROUX se sont distingués : Baptiste GAILLARD avec un premier prix dans la 1^{ère} catégorie ; Maïa PINON a reçu un premier prix, gagnante du stage accordéon qui s'est déroulé à Rouen en novembre dernier et Charlotte LE ROUX a obtenu un premier prix dans la catégorie supérieure.

En percussion, Anne Charlotte PERNOD, élève de la classe de Daniel PÉRIGAULT, a intégré la section musicologie de la



Sorbonne à Paris en cours à distance depuis octobre 2017. Elle pratique également le piano, le violon, le saxophone.

En flûte traversière, Claire DUPONT, élève adulte de la classe de Michèle HOUITTE, a formé l'ensemble « L'oreille en l'air » regroupant des flûtistes de la France entière. Cet ensemble se retrouve chaque mois pour préparer des concerts donnés sur le territoire.

Samuel VIBERT, élève de la classe de batterie de Cédric LE TELLIER a formé le groupe « SIBIA et MOONSEE » avec ses frères, Etienne et Théodore, respectivement anciens élèves de Paule RODRIGUEZ en guitare et de Laurent BORDEIANU en violoncelle. De plus, Théodore a intégré la prestigieuse classe de musique à l'image du Conservatoire du 1^{er} arrondissement de Paris.

Coline BUSQUET, membre de l'Orchestre d'harmonie, vient d'être admise au Conservatoire régional de Caen en classe de saxophone.

Certains de ces artistes se produiront lors du concert des Jeunes talents organisé en février 2018 dans le cadre de la saison musicale.

Odile SANSON

Adjointe au Maire,
déléguée à l'enseignement, à l'éducation,
à l'aide à la réussite scolaire
et au fonctionnement
de l'école municipale de musique

L'école change avec le numérique

Afin de familiariser les jeunes Valognais à l'environnement numérique, plusieurs actions ont été conduites dans les écoles publiques.

Des vidéoprojecteurs interactifs ont été installés dans toutes les salles de classe et la Ville de Valognes adhère au programme L'Environnement Numérique de

Travail – L'ENT - 1^{er} degré ONE, permettant de donner davantage d'autonomie à chaque élève dans l'utilisation des outils numériques.

Enfin, le groupe scolaire du Quesnay a été doté d'un équipement en classe mobile de tablettes d'une valeur de 8000 €, subventionné par l'État à hauteur de 50 % dans le cadre du programme d'investissements d'avenir. ■



HOMMAGE À MARIE-LOUISE DAVY

Une caisse des écoles primaires publiques a été instituée à Valognes en juin 1957 avec pour principal objectif de permettre à tous les élèves de bénéficier du droit à l'éducation, notamment en apportant une participation financière à des actions pédagogiques menées par les enseignants.

Décédée le 1^{er} février 2017 à l'âge de 102 ans, Marie-Louise DAVY a participé au fonctionnement de la Caisse des écoles de Valognes pendant 44 ans, du 12 juillet 1957 à mars 2001 ; d'abord en

tant qu'institutrice en qualité de membre consultatif, puis en 1959, en qualité de directrice de l'école maternelle communale.

A partir du 6 décembre 1973, Marie-Louise DAVY a siégé en tant que membre désignée par Monsieur le sous-préfet, puis a été nommée en qualité de déléguée du commissaire de la République par arrêté préfectoral du 11 octobre 1983.

Enfin, Madame DAVY a assuré les fonctions de secrétaire de la caisse des écoles du 26 septembre 1995 au 7 décembre 1999.

SALLES DU CHÂTEAU : UN ENJEU MAJEUR !

La poursuite de la phase 2

La requalification du cœur de ville entre prochainement dans la seconde partie de sa phase 2, c'est-à-dire la restructuration de la salle du château, avant de s'attaquer à la rénovation de la place elle-même.

ne voulaient pas de ces travaux et n'avaient pas participé au vote en son temps, nous réclament aujourd'hui d'aller plus vite.

Nous sommes bien conscients que cette étape de notre projet est attendue avec impatience par

ambitieux qui dépasse le seul champ de la commune puisque cet équipement aura pour vocation d'accueillir les séances plénières de la Communauté d'agglomération, de recevoir l'Office de tourisme et le Pays d'art et d'histoire *Le clos du Cotentin*.



La réhabilitation des salles du château et la construction d'un bâtiment d'animation et d'information touristique et culturelle doivent répondre aux besoins municipaux tout en s'adaptant aux demandes des associations dont les activités sont trop souvent perturbées par les occupations temporaires pour des animations ponctuelles.

On l'aura compris, la volonté municipale tend à éviter ces perturbations en privilégiant les activités sportives dans les salles de sport et les autres manifestations et animations dans des salles dédiées. La pratique sportive nécessite en effet des conditions d'accueil spécifiques en termes de vestiaires et de sanitaires notamment.

Cet espace prééminent de l'activité de notre ville réclame d'être traité avec le plus grand soin.



Le phasage de cette opération est toutefois scrupuleusement respecté même si d'aucuns, qui

les Valognaises et les Valognais, mais chacun comprendra qu'un tel projet nécessite de longues études et qu'un financement de cette ampleur demande plus de temps pour l'intégrer dans le budget municipal sans conséquence fiscale.

Les membres des commissions vont désormais pouvoir s'appuyer sur une étude aboutie du cabinet INEA auquel nous avons confié une mission très précise pour faire évoluer ce dossier. Un projet

Un projet partagé

Ce projet ne pourra toutefois pas se réaliser sans une véritable implication de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à la fois pour organiser l'accueil de l'Office de tourisme et le Pays d'art



et d'histoire, mais également pour soutenir le projet d'animation culturelle et commerciale que le nouveau statut de notre ville nous impose de poursuivre.

Nous l'avons exprimé dès son origine, il s'agit d'un projet fédérateur qui suscite l'intérêt de la population au-delà de Valognes. L'architecte, Alain GUIHEUX, expliquait déjà en 2010 que la place du château et la salle doivent être un signal au centre de la ville, un lieu où les activités d'accueil et d'animation sont réunies dans un bâtiment unique visible depuis le boulevard principal et accessible depuis la place.

Il reste encore beaucoup de travail, notre dynamique est intacte, notre volonté de construire une nouvelle image de notre ville est confortée par les premières transformations, notre stratégie ne change pas et nous avançons au rythme de nos capacités financières sans risque pour l'équilibre du budget général de la collectivité. ■

Jacques COQUELIN

ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Accompagner

L'action municipale s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement des clubs sportifs et des associations. Il existe 121 associations à Valognes, comptant dans le domaine du sport environ 2000 licenciés pratiquant la compétition.

De nombreuses compétitions et animations sont proposées chaque week-end à Valognes. Les clubs enregistrent de bons résultats

- moyens humains, avec l'intervention d'agents municipaux (montage, démontage, nettoyage des locaux),
- moyens financiers, avec l'attribution de subventions.

Il convient en outre de souligner l'énorme travail fourni au sein des clubs par les bénévoles très actifs sans lesquels un tel dynamisme ne pourrait s'exprimer.



dans de nombreux domaines avec la labellisation de certaines écoles, la montée d'équipes au niveau supérieur conduisant, pour certains, au classement sur des podiums nationaux.

L'accompagnement municipal se traduit sous différentes formes :

- moyens logistiques, avec le prêt à titre gratuit des structures, la mise à disposition de matériel,

S'adapter

Le secteur associatif est en perpétuel mouvement, tant pour s'adapter aux besoins exprimés par les usagers qu'aux normes imposées aux différentes disciplines. A ce titre, les deux terrains de tennis non couverts ont été rendus accessibles au handisport.

Par ailleurs, une classe de foot féminin a été créée au lycée Henri Cornat en septembre 2017. La féminisation de ce sport a été marquée par la signature d'une convention entre la Ville, le District de football, le lycée, l'ASV pour la création d'une classe de football féminin.



Maintenir

La mise à disposition de nos locaux et structures nécessite des travaux réguliers de maintenance. Dans ce cadre, le changement de la toiture du complexe Félix Buhot a été retenu dans notre programme de travaux 2017 et sera complété par la réfection des douches et vestiaires.

Par ailleurs, il a été procédé à la réfection de la piste d'athlétisme et du terrain de pétanque, à la pose d'une main courante permettant l'homologation d'un troisième terrain de football, à des

travaux de drainage aux abords des terrains de tennis et, enfin, à la pose de nouveaux sièges améliorant le confort des tribunes du stade. ■

Coordonnées des associations et des clubs : www.mairie-valognes.fr



Sylvain CAILLOT

Adjoint au Maire, délégué au sport, aux infrastructures sportives, à la jeunesse, aux loisirs et à la vie associative

JEUNESSE : PROPOSER UNE DIVERSITÉ

L'équipe d'animation a été renouvelée en 2017. Les objectifs de la collectivité restent ciblés sur les actions socio-éducatives avec un fort accent sur le public ADOs auxquels nous proposerons de travailler de manière participative.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018, afin de tenir compte des attentes des jeunes, de nouveaux horaires d'ouverture ont été mis en place à l'Hôtel-Dieu pour le service Jeunesse. Les jeunes seront désormais accueillis, en période scolaire, à partir de midi, du lundi au vendredi.



ANIMER LES PASSIONS

Dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL), de nombreuses activités sont proposées aux familles, aux enfants, et aux jeunes permettant, parfois, de susciter des passions à travers différentes formules :

- **Activités sportives** encadrées par nos éducateurs municipaux
- **Tickets Temps Libre** proposant des activités à la carte pour les 5 – 15 ans
- **Accueil Collectif de Mineurs**, Centre de loisirs en demi-journée ou journée complète pour les 3 – 11 ans
- **Espace Jeunes**, animations, loisirs, projets, à l'Hôtel-Dieu pour les 14 – 17 ans, sur adhésion



COUP D'ŒIL DANS LE RÉTROVISEUR DE L'ACTION SOCIALE

L'aide aux familles

Le service social rencontre chaque mois près de 180 familles. Leurs demandes concernent le logement, les aides financières, le suivi de dossiers administratifs. Depuis cette année, afin d'encourager la consommation de fruits et légumes, la Municipalité a mis en place une nouvelle action ; lors de l'attribution de bons alimentaires, un supplément de 5 € à valoir sur le rayon *Fruits et Légumes* est accordé.

Bourse aux vêtements

Les samedis 11 février et 7 octobre 2017, le C.C.A.S. en partenariat avec des associations caritatives, a proposé une bourse aux vêtements au complexe Marcel Lechanoine. L'édition 2018 est envisagée le samedi 25 août 2018, petite salle du château.

Ateliers cuisine



Chaque mois, un atelier *Cuisine* destiné aux bénéficiaires des associations caritatives locales et à celles en lien avec le CCAS, est organisé à la Maison Familiale Rurale. La préparation des repas, à partir des produits fournis par les associations caritatives, permet de transmettre des savoir-faire tout en mettant l'accent sur l'hygiène - port obligatoire d'une charlotte et d'un tablier jetables, lavage systématique des mains avant et entre les différentes préparations - et sur la nécessaire maîtrise des coûts.

Ateliers gestion du stress

Des ateliers de découverte de techniques simples de gestion du stress sont assurés bénévolement par des professionnels du Centre Médico-Psychologique, Le Gavendest, de Valognes. Ces ateliers s'adressent à un public féminin. Les personnes intéressées sont invitées à prendre préalablement contact avec le C.C.A.S.

Séniors en vacances

Fort du succès rencontré lors de sa première édition, le C.C.A.S. a renouvelé cette opération. En 2016, 6 valognaises avaient participé au séjour Séniors en vacances à la résidence Vacances Les Tourelles à Asnelles-sur-mer dans le Calvados. 13 séniors ont participé à l'édition

2017 qui s'est déroulée au même endroit du samedi 23 au mercredi 27 septembre. Ce séjour a permis aux participants de créer des liens favorisant le maintien de l'autonomie et de vivre de bons moments de convivialité.



Même lieu, mêmes visites et ... même enchantement.

Accompagnement au départ en vacances

Une seconde édition de cette opération a permis d'accompagner 2 familles avec le soutien du C.C.A.S., de la C.A.F. et de l'A.N.C.V. L'une d'elles a séjourné en chalet dans le département de la Moselle, l'autre en mobil-home dans les Côtes d'Armor.

Ce séjour d'une semaine a été l'occasion pour chacune d'elles de souffler, se détendre et réaliser de multiples découvertes avec les enfants.

NOUVEAUTÉ 2018

Cinéma à 1 €

En partenariat avec le Cinéma TRIANON, une nouvelle action visant à permettre l'accès au cinéma pour tous à 1 € la séance, va être mise en place. Elle s'adresse aux familles selon des critères de ressources.

Renseignements

Centre Familial et Social - 6 rue Binguet - 02 33 95 82 30



Bourse au permis de conduire

Le projet, initié en 2016, a été mis en œuvre en 2017.

Ce sont 9 jeunes et 2 bénéficiaires du R.S.A. qui, en contrepartie de 30 heures de bénévolat au profit d'associations valognaises signataires d'une convention avec le C.C.A.S., recevront une bourse d'un montant de 400 € ou 600 € selon les revenus du foyer. Cette bourse sera versée directement aux auto-écoles valognaises partenaires ; la moitié du montant lors de la réussite aux épreuves théoriques (Code), le solde lors de la réussite aux épreuves pratiques (Conduite).

Le permis de conduire étant un véritable atout pour la recherche et l'accès à l'emploi, il sera proposé de reconduire cette action dans les années à venir.



Repas des aînés

Le 15 octobre 2017, la Municipalité a accueilli 330 anciens pour

un moment de convivialité au complexe Marcel Lechanoine, animé par les chanteurs et danseuses de l'Association « A fleur de mots ». Les doyens, Madame Renée CHOISY et Monsieur Gilio BERGAMASCO ont été honorés.

Semaine bleue

Le 5 octobre dernier, des seniors ont offert, à l'EHPAD du Pays Valognais dans une ambiance conviviale, un panel de danses et chorégraphies sur des musiques actuelles et d'autres du « bon vieux temps ».

Résidence autonomie « Les Mimosas »

Un important projet de réhabilitation et d'extension de la Résidence Les Mimosas est actuellement en cours. Outre la mise en conformité incendie des logements, les travaux de réhabilitation programmés porteront sur le remplacement des menuiseries extérieures, des portes du hall d'entrée et des garde-corps des balcons et la réfection de la peinture des balcons. Une isolation thermique sera réalisée par l'extérieur. La production de chaleur et d'eau chaude sera changée et



les salles d'eau seront rendues accessibles.

4 nouveaux appartements seront créés portant la capacité d'accueil de l'établissement à 32 logements.

Maison des Solidarités

Sylvie ROYER, Architecte à Valognes, a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre de la future Maison des Solidarités. L'Hôtel Saint-Rémy, rue des Religieuses, accueillera le Secours populaire, la Croix-Rouge et le Secours Catholique. Le permis de construire a été déposé et les travaux débiteront au cours du premier trimestre 2018. ■

Hubert VARIN

Adjoint au Maire,
délégué à l'action sociale, à la santé,
au handicap et au logement

Depuis le 1^{er} avril 2017 suite au départ à la retraite de Régine SANSON, Manon EUSTACHE, Conseillère en Économie Sociale Familiale, a rejoint le service social de la Collectivité.



REPAS DES AÎNÉS
DIMANCHE 21 OCTOBRE 2018

UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE

Dignitude, une entreprise Valognoise innovante au service des malades

En mai 2017, DIGNITUDE a reçu la distinction « Femme de l'économie » par l'Agence de développement pour la Normandie et l'État à l'entreprise.

Hélène GOUJOU, créatrice de Dignitude, dit vouloir contribuer à redonner confiance et une image positive de soi aux malades et à toutes les personnes hospitalisées. « Donner des couleurs à l'hôpital » telle est l'ambition que s'est fixée cette cheffe d'Entreprise qui souhaite, plus que tout, donner du confort aux patients et malades en leur permettant d'avoir des vêtements adaptés à leur situation.



DIGNITUDE décline aujourd'hui plusieurs vêtements délicats et raffinés qui répondent de surcroît aux exigences sanitaires et de qualité demandées par les dispositifs médicaux.

Installée dans la zone d'Armanville, DIGNITUDE fabrique des kimonos, des pyjacs, des chemises de jour et d'autres articles colorés et agréables à porter. Sa collaboration avec PROTECSOM, concepteur et fabricant français de housses anti-acariens également implanté à Valognes, lui a permis de

bénéficier de moyens techniques et de conseils éclairés.

Hélène GOUJOU défend le droit au confort même à l'hôpital et elle entend aujourd'hui étendre son action en direction des personnes âgées afin que l'habillement participe également au maintien à domicile. Ce trophée la conforte dans son action et motive son envie de développer son activité.

Latitude Manche, un outil d'attractivité au service des collectivités.



Depuis mars 2017, l'agence d'attractivité de la Manche « LATITUDE MANCHE » s'est substituée au Comité départemental de tourisme et s'est immédiatement mise au service des collectivités du département.

Organisée sous forme associative régie par la loi de 1901, l'agence nouvellement créée exerce plusieurs missions, notamment celles du comité départemental du tourisme et celles de l'agence de développement ainsi que toutes les actions ayant pour objectif d'augmenter l'attractivité du département de la Manche en corrélation avec les orientations stratégiques du Conseil départemental.

Cette association a pour but de définir et mettre en œuvre, avec ses partenaires, une stratégie de marketing territorial ayant pour finalité d'améliorer l'attractivité et l'image de

la Manche et de ses territoires, tout comme celle des entreprises, produits et services du département.

D'un point de vue stratégique, l'association s'attache prioritairement à faire de la Manche un territoire accueillant en particulier pour les nouveaux talents qu'ils soient salariés ou porteurs de projets.

Un des objectifs essentiels poursuivi par LATITUDE MANCHE sera de développer l'offre de soins du territoire en attirant de nouveaux professionnels de santé. Une démarche qui complète celle qui est engagée dans ce domaine par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Autre axe crucial dévolu à l'association : le déploiement d'une stratégie de croissance touristique pour attirer les touristes français et nord européens. Il y a urgence à créer un « esprit Manche » ont précisé les élus du département pour fédérer citoyens, entreprises et médias.

On comprend qu'il existe une volonté de créer les conditions les plus favorables pour mener des actions collectives sur l'ensemble du territoire. Le lien avec les offices de tourisme intercommunaux se doit d'être à la hauteur des ambitions avancées.

Le conseil municipal de Valognes a souhaité adhérer à l'agence d'attractivité, LATITUDE MANCHE.

HÔPITAL

Centre Hospitalier Public du Cotentin
Site de Valognes
1 Avenue 8 Mai 1945 - 50700 Valognes



LES CONSULTATIONS EXTERNES PRISE DE RENDEZ-VOUS DE 8H30 À 17H30

- **Centre de périnatalité** : gynécologie - obstétrique, cours de préparation à la naissance et rééducation périnéale, sages-femmes, info Allaitement > **02 33 95 70 20**
- **Consultation nourrissons** > **02 33 95 70 20**
- **Holters tensionnels, cardiologie** > **02 33 95 70 20**
- **Nutrition** (consultation remboursée) > **02 33 95 70 20**
- **Consultation « Chutes »** après au moins 2 chutes > **02 33 95 70 20**
- **Consultation Gériatrie** (suite à hospitalisation) > **02 33 95 70 20**
- **Médecine Polyvalente et consultation Retour de voyage** > **02 33 95 70 20**
- **Chirurgie orthopédique et traumatologique** > **02 33 95 70 20 - 02 33 20 70 30**
- **Endocrinologie** > **02 33 20 70 30**
- **Ophthalmologie** > **02 33 95 70 20 - 02 33 20 70 30**
- **Orthoptie** (spécialité dans la basse vision) > **02 33 95 70 20 - 02 33 20 70 30**
- **O.R.L.** > **02 33 95 70 20 - 02 33 20 70 30**
- **Rhumatologie** > **02 33 20 70 30**

DIRECTEMENT DANS LES SERVICES

- **Consultation Douleur** > **02 33 20 70 14**
- **Consultation Pathologies professionnelles** > **02 33 95 70 69**
- **Fièvre jaune, Conseil aux voyageurs** > **02 33 95 70 15**
- **Imagerie médicale** > **02 33 20 70 17**
- **Prélèvements de laboratoire** **02 33 95 70 20**
lundi au vendredi **sans rendez-vous**
8h30 > 16h00 (Prise de sang, bilan urinaire)

A VOTRE ARRIVÉE À L'HÔPITAL DE VALOGNES

Vous devez constituer votre dossier au bureau situé au rez-de-chaussée, à gauche de l'accueil principal, muni(e) des pièces suivantes :

- votre carte vitale
- votre carte mutuelle
- une pièce d'identité
- tout autre document attestant de vos droits (déclaration d'accident du travail, déclaration de maladie professionnelle)

LE CENTRE DE SOINS NON PROGRAMMÉS

Le Centre de Soins Non Programmés a ouvert ses portes sur le site de Valognes en mars 2016. Le CSNP n'est pas un service d'urgences, mais un centre de consultations proposant un avis médical rapide, **sans rendez-vous**, aux personnes dont l'état de santé s'est dégradé.

ACCUEIL

lundi au vendredi
8h > 18h30

AVANT DE VOUS PRÉSENTER AU CSNP,
VOUS DEVEZ APPELER LE 15.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

La propreté, c'est l'affaire de tous

Démarche collective et citoyenne, la propreté est un élément essentiel de la qualité de vie des habitants et dépend grandement de leur civisme. C'est pourquoi la Ville de Valognes souhaite sensibiliser chacun au respect des règles d'hygiène et de propreté des lieux publics.

Les Agents municipaux interviennent régulièrement sur les espaces ouverts au public pour assurer leur propreté. Une opération mensuelle de nettoyage, intitulée *Valognes proprement dit*, est organisée sur la période de mars à octobre, pour un entretien approfondi des rues en cœur de ville.



Adopter les bons gestes

Les petits gestes qui font du bien au quotidien et qui ajoutent aux initiatives que chacun prend chez soi :

- respecter les heures de sortie des poubelles

Les sacs poubelle fermés doivent être déposés, au plus tôt à 19 heures, la veille du jour de collecte. En dehors des jours de collecte, les sacs sont déposés dans les containers prévus à cet effet. **Si le jour de collecte est un jour férié, le ramassage est reporté au jour de collecte suivant.**

Jours de collecte : lundi, mercredi et vendredi

Tous les autres déchets doivent être apportés à la déchetterie, sise à La Fosse Prêmesnil.

	ÉTÉ du 1 ^{er} avril au 31 octobre	HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars
lundi	10h00 – 12h00 / 14h00 – 18h30	10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h30
mardi	14h00 – 18h30	14h00 – 17h30
mercredi	10h00 – 12h00 / 14h00 – 18h30	10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h30
jeudi	14h00 – 18h30	14h00 – 17h30
vendredi	10h00 – 12h00 / 14h00 – 18h30	10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h30
samedi	9h30 – 12h30 / 14h00 – 18h30	10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h30

La déchetterie est fermée le dimanche et les jours fériés.

- jeter ses papiers, chewing-gums, mégots dans les corbeilles de ville.
- utiliser des sacs pour les déjections canines, interdites sur les pelouses, trottoirs, caniveaux.

Ces incivilités sont passibles d'amendes

Zéro produit phytosanitaire

Le « zéro pesticide » sur les voiries publiques a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2017 pour préserver notre santé, protéger notre environnement et favoriser la biodiversité.

Le meilleur moyen pour limiter l'usage des herbicides est d'empêcher en amont le développement des herbes indésirables.

La Ville de Valognes emploie des méthodes alternatives :

- mise en place de paillages sur les parterres
- installation de plantes couvre-sol
- revégétalisation d'espaces dégradés
- balayage mécanique et manuel pour éviter la pousse des végétaux

**Riverains, changez vos pratiques
Optez pour de nouvelles techniques**

Par ailleurs, dans sa démarche de protection de l'environnement, la ville vient d'acquérir un véhicule électrique pour assurer le nettoyage des espaces publics.



Entretien des espaces publics

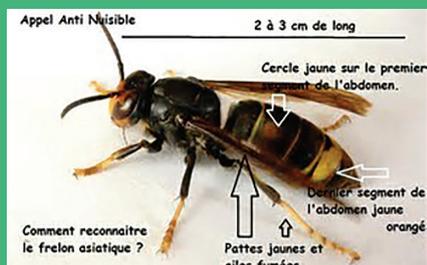
Les propriétaires, les occupants d'immeubles, les professionnels interviennent au droit de leur façade.

- balayer le trottoir et maintenir le caniveau propre.
- désherber et démousser le pied de sa façade par binage ou arrachage.
- par temps de neige ou de gel, débarrasser le trottoir de la neige ou de la glace, ou à défaut, le rendre moins glissant en y répandant du sel ou du sable, à balayer au dégel.

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est une espèce invasive dont le nombre d'individus ne cesse de progresser.

Présent dans le département depuis 2011, il est responsable de fortes nuisances par le dérangement et la prédation d'abeilles et autres pollinisateurs (Impact sur la biodiversité, la production de miel et la pollinisation des fruitiers). Il peut représenter un danger pour l'homme (en cas d'attaque de la colonie pour protéger son nid).



En raison des enjeux apicoles, environnementaux et de santé/sécurité publique, la Ville s'est engagée en 2017 dans le plan départemental de lutte contre le frelon asiatique et a signé une convention de partenariat avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche.

Ainsi, au cours de la précédente année, la Ville a fait procéder à ses frais à la destruction de 11 nids de frelons asiatiques par l'entreprise spécialisée, retenue par la FDGDON et choisie par la Collectivité. A noter que 3 nids se situaient, à moins d'un mètre de haut, dans des haies séparatives.



nid primaire

Au printemps, la reine fondatrice crée un nid de petite taille qui pourra être déplacé au cours de la saison.



nid principal

Le nid principal peut atteindre 1 mètre de diamètre à l'automne.

Principalement situé en hauteur dans les arbres, il peut aussi se trouver dans un bâtiment ou une haie. Plutôt en forme de poire avec une petite entrée latérale, il peut contenir 2 000 à 3 000 frelons asiatiques.

EN CAS D'OBSERVATION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES :

- Ne pas intervenir soi-même
- Contacter, au plus tôt, la mairie en indiquant ses coordonnées et la localisation précise du nid.

Pour en savoir +
www.fdgdon50.com

Une zone bleue en cœur de ville

Une zone bleue est mise en place dans l'hyper-centre avec pour objectif d'encourager la rotation des véhicules pour faciliter l'accès au centre-ville et favoriser le commerce local. Le stationnement est limité à 1 heure 30, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures, du lundi au samedi.

Le non-respect de la durée autorisée, de même que l'absence de disque ou sa non-lisibilité, sont passibles d'une amende de 17 €.

Un disque peut être remis aux administrés sur demande à l'accueil de la mairie.



La réglementation liée au bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies) ne peuvent être effectués en dehors des créneaux horaires suivants :

Les jours ouvrables :

8 h 30 / 12 h 00 et 14 h 30 / 19 h 30

Les samedis :

9 h 00 / 12 h 00 et 15 h 00 / 19 h 00

Les dimanches et jours fériés :

10 h 00 / 12 h 00

Gérard BRÉBANT

Conseiller municipal délégué à la sécurité et aux espaces publics

C'EST QUOI, LE BRIDGE ?

Les règles

Le bridge, un sport de l'esprit qui se joue avec un jeu de 52 cartes à quatre joueurs assis deux contre deux ; l'équipe en NORD/SUD joue contre l'équipe en EST/OUEST.

Chaque joueur reçoit treize cartes qui constituent son jeu ou sa main. Par commodité, chacun range son jeu par couleur (trèfle, carreau, cœur, pique) et par ordre croissant de force (As 4 points, Roi 3 points, Dame 2 points, Valet 1 point et le 10), qui sont les honneurs, puis de 9 à 2 qui sont les petites cartes.



Tournoi 2017 de l'école de bridge

Le but du jeu pour chacun des deux camps est de réaliser le maximum de levées ou plis. La levée est évidemment gagnée par la carte la plus forte ; la seule obligation de chacun est de fournir la couleur demandée.

Dans la 1^{ère} phase de jeu, le joueur observe sa main. Chaque carte vaut un certain nombre de points. Ensuite, il y a les **enchères**. Les joueurs parlent à tour de rôle et une équipe établit alors un **contrat** qu'elle va s'efforcer de remplir, voire de dépasser. Évidemment, l'autre paire va tout faire pour qu'elle n'y parvienne pas.

Comme dans d'autres jeux de cartes, il est possible de jouer avec ou sans atout. C'est la base du jeu. Il y a ensuite des **plans de jeu** et des stratégies à mettre en place.

La fédération française de bridge organise une multitude de compétitions - locales, régionales, et nationales - qui permettent aux meilleurs d'obtenir des points et de progresser au classement. Il faut être **licencié** pour participer aux compétitions.

Le bridge demande de la concentration, de la mémoire et de l'endurance ; c'est pourquoi, on dit que c'est un sport de l'esprit. C'est un bon remède pour éviter les pertes de mémoire, maintenir une activité cérébrale.



Equipe 1^{ère} en 2017

Notre club se réunit 6 rue de l'Hôtel-Dieu, aux horaires ci-après :

Cours de perfectionnement :

le lundi de 10 heures à 12 heures

Tournoi de régularité :

le mardi de 20 heures à 24 heures

Cours Débutants :

le mercredi 10 heures à 12 heures

Cours 2^{ème} et 3^{ème} années :

le mercredi de 14 heures à 16 heures

Parties commentées :

le vendredi de 17 heures à 19 heures

Rencontre avec Barneville :

le 3^{ème} jeudi de chaque mois

Renseignements

Jean-Paul LE DU,
Président du Club de Bridge
02 33 40 00 05

www.decouvertedubridge.com

SOINS PALLIATIFS

Tout simplement accompagner

Au cours de notre existence nous sommes confrontés à des moments d'épreuves où la présence d'un proche, d'un ami ou de toute personne bienveillante nous permet d'affronter l'adversité.

S'il est une période où personne ne doit être seul, c'est bien celle de notre fin de vie. S'il en était ainsi il y a encore quelques décennies, nos sociétés occidentales se sont transformées. On vit l'éloignement géographique, l'éclatement des familles laissant des personnes tout à fait seules et désemparées lorsque la maladie, l'hospitalisation et le grand passage se présentent à eux.

Les soins palliatifs correspondent à une vision humaniste de la médecine préoccupée de la prise en charge de la souffrance globale du malade.

La douleur et autres symptômes thérapeutiques relèvent de l'équipe soignante.

Les autres composantes morale, psychologique, spirituelle relèvent de l'accompagnement où chaque intervenant a sa place : la famille, les divers personnels soignants, les représentants des diverses religions et les accompagnants bénévoles.

L'association pour le développement des soins palliatifs dans le Cotentin est née en 1998 et



regroupe actuellement 12 personnes bénévoles particulièrement formées à accompagner et offrir une présence aux patients et familles qui le souhaitent.

Cet accompagnement s'inscrit dans la sémantique du verbe accompagner : Être avec et aller vers.

Accompagner c'est donc :

- faire un bout de chemin ensemble, être le compagnon d'un autre pour aller à son pas, ni devant, ni derrière mais à côté de lui.
- être Présent avec un grand P, cela désigne un état : l'état de Présence.
- cultiver le Respect, écouter la parole de l'autre sans jugement, sans l'interrompre, accueillir les émotions, les peurs, les éventuelles révoltes.

La présence d'un bénévole permet d'exister, de revivre sa vie, de libérer ses angoisses.

Si la parole fait défaut ? Il y a le regard, les sourires, les larmes, les gestes, les silences.

L'association serait heureuse d'accueillir de nouveaux bénévoles.

Si vous souhaitez des renseignements, n'hésitez pas à appeler le 06 77 22 70 29.

Nicole BENOIT

Coordnatrice des bénévoles

Alain CARTEL

Président de l'Association pour le développement des soins palliatifs du Nord-Cotentin

Espace réservé à l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale

ENSEMBLE POUR VALOGNES

FABRICE RODRIGUEZ, INGRID DESRUES, DIDIER GOUJON ET SYLVIE HERVIEU

VERS LA MODERNITÉ ?

Hier, agglomération principale d'une Communauté de communes où se manifestait son poids démographique et économique, Valognes doit désormais évoluer dans une Communauté d'agglomération d'une toute autre échelle. L'année dernière, dans ces colonnes, nous formulions le vœu qu'elle y prenne toute sa place et profite de cette belle et forte dynamique pour développer un projet partagé par ses élus et s'engager dans la modernité.

« Nouvelle commune, nouvelle aggro, nouveau nom, nouveaux logos, le Cotentin est en ébullition » peut-on lire dans le numéro d'octobre 2017 de Journal Cap com : Cherbourg-en-Cotentin et l'agglomération du Cotentin y sont à l'honneur. Le département de la Manche n'est pas en reste en impulsant également une démarche d'attractivité : « La Manche, changez de point de vue » se décline sur tous les supports, y compris numériques.

Où en sommes-nous à Valognes ?

Sommes-nous bien partenaires de cet élan ?

Il y a urgence : nous perdons des services, la démographie décline, la population vieillit, plusieurs médecins arrivent au seuil de leur retraite, l'accès aux soins se complique, les effectifs dans les écoles diminuent, les lotissements peinent à se construire, le commerce de proximité souffre.

Notre « petite ville à la campagne » a bien des atouts à faire valoir : qualité de vie, écoles, collège, lycée, services, vie associative, gare, diversité des commerces ... Et nous nous distinguons par une position centrale en Cotentin et un accès direct aux grands axes routiers qui offre une facilité de déplacement vers les pôles urbains ou vers d'autres lieux d'emploi. C'est pourquoi nous devons nous aussi valoriser nos atouts par une campagne de communication à la hauteur de celle de la Manche, de l'agglomération du Cotentin ou de Cherbourg-

en-Cotentin pour être attractifs et inverser la courbe démographique dans notre ville. Mais pour cela, il faut également connaître et admettre nos points faibles afin de s'engager urgemment et résolument sur la voie de la modernité.

ÊTRE MODERNE, ce serait prendre en compte la révolution numérique pour permettre à nos concitoyens un accès en ligne aux services municipaux : paiement des factures, inscriptions aux activités, au centre de loisirs, absences à la cantine scolaire, lisibilité de l'offre pour les jeunes ... A quand un portail numérique des services municipaux ? A quand un site internet digne des standards numériques actuels pour promouvoir notre ville et pour être informés de manière interactive, simplifiée et rapide, autrement que par un bulletin municipal annuel et une cérémonie des vœux « de prestige ». A quand le déploiement et l'accès à la fibre pour tous ?

ÊTRE MODERNE, ce serait s'engager dans la mue du cœur de ville qui ne peut se limiter à la rénovation par tronçons du boulevard qui traverse la commune. A quand le réaménagement de la place du château ? A quand le nouveau plan de circulation ? Le centre-ville commerçant doit être attractif, agréable et accessible à tous. Il doit favoriser la déambulation et le lèche-vitrines en laissant davantage de facilité de déplacement aux piétons et aux cyclistes. La politique municipale a fait la part belle à la grande distribution. Il n'a en effet été envisagé que de manière tardive et incomplète le soutien à un commerce de proximité en difficulté.

ÊTRE MODERNE, ce serait programmer la construction, la rénovation ou la relocalisation d'équipements structurants. A quand la réhabilitation de la salle du château ? A quand la nouvelle école ? A quand la maison des solidarités ? A quand la rénovation du gymnase Félix Buhot ? A quand des véritables aires de jeux pour les enfants dans les quartiers ? Quel projet pour le tribunal ? Les projets communautaires

de construction de l'espace aquatique et du pôle de Santé ne seront pas suffisants pour que, demain, de nouveaux habitants choisissent Valognes.

Car **ÊTRE MODERNE**, ce serait reconnaître la réalité du déclin démographique et développer une politique volontariste favorisant l'installation de jeunes ménages à Valognes. Ce serait prendre en compte un parc de logements vieillissants de centre-ville issu de la Reconstruction et ne pas tout miser sur la mise en chantier de lotissements alors que des dizaines de lots ne trouvent pas preneurs.

ÊTRE MODERNE, ce serait participer à la transition écologique de manière convaincue. A quand un véritable plan d'action municipale en faveur du développement durable ? A l'heure où 15 000 scientifiques lancent un cri d'alarme, où les constats des Etats généraux de l'alimentation sont alarmants, pourquoi continuer à nourrir les enfants de nos écoles avec des repas qui arrivent de Caen par camion frigorifique ?

ÊTRE MODERNE, ce serait mieux anticiper le vieillissement de toute une population en développant de nouveaux services : favoriser le maintien à domicile, portage des repas, accès aux soins ...

ÊTRE MODERNE, ce serait saisir enfin l'opportunité de la création d'une commune nouvelle par la fusion des communes proches, encouragée par le préfet de la Manche, pour développer une politique concertée dans le bocage valognais et conjuguer la cohérence d'un bassin de vie avec un poids politique accru dans l'agglomération du Cotentin.

Le groupe ENSEMBLE POUR VALOGNES n'est ni fataliste, ni pessimiste, juste inquiet de constater que ce diagnostic peine à être partagé par les élus de la majorité municipale, que la mise en œuvre des projets est lente. Aussi, comme nous l'avons toujours fait, nous continuerons d'être force de proposition en contribuant au débat d'idées. Dans un seul intérêt : celui des Valognais.

VALOGNES BLEU MARINE FRONT NATIONAL

ROBERT RETOUT - CONSEILLER MUNICIPAL - CONSEILLER COMMUNAUTAIRE - CONSEILLER RÉGIONAL DE NORMANDIE

Une nouvelle année 2017 dans notre ville au sein du conseil municipal ou nous siégeons comme élus du front national. Nous pensons malgré nos divergences politiques être à notre place et collaborer dans l'intérêt de la commune.

Année marquée par des élections présidentielle et législatives qui auront renforcé et confirmé notre position de premier parti de France. La valse des partis politiques, et le changement avec la création de la communauté d'agglomérations du grand cotentin, ou dans les petites communes les maires ne se reconnaissent pas et se posent des questions sur leurs utilités réelle dans l'avenir. Tout cela ne change rien à nos priorités.

LA SANTE

Avec l'accueil de soins non programmée l'hôpital de Valognes a toute son importance, les patients y sont accueillis rapidement pris en charge soigné et dirigé selon la gravité vers un service intérieur ou aux urgences du centre hospitaliers de Cherbourg, ou ils seront pris en mains par des médecins ou chirurgiens spécialisés (il est donc nécessaire et important de réfléchir aux moyens de les attirer et de les retenir dans notre nord cotentin).

DEFENDRE LE MEILLEUR POUR NOS ENFANTS

L'école du Quesnay ?

Cette année n'aura pas vu une grande évolution dans l'avance réelle du projet.

Ou en sommes-nous ? Ou allons-nous ? Quel est le meilleur projet (une consultation programmé par monsieur le maire serait nécessaire).

LES GRANDS TRAVAUX

Les rénovations de grande ampleur ne doivent pas reléguer au second plan les petits travaux nécessaires et urgents. Pour avoir échangé nos idées sur le marché et les commerces il apparaît que des priorités sont urgentes.

Trottoir avenue du 8 MAI 1945 attendant au parking de l'hôpital complètement impraticable pour les piétons et dangereux aux niveaux arrêt de bus.

Les marches de la place du château s'avèrent dangereuses (plusieurs chutes constatées) des rampes seraient fortement recommandées.

PARLONS SPORT LOISIRS

Les priorités sont mises sur certaines structures sportives au détriment de quelques délaissées :

Locaux vétustes qui pourtant méritent une priorité en rapport avec la qualité des prestations victorieuses représentant notre ville.

Stand de tirs LA CIBLE VALOGNAISES (lieux d'entraînements des jeunes au tir et les compétitions) ou nous accédons par un chemin boueux et non entretenu par la commune et non éclairée, local des plus sommaires.

Gymnastique USV confiné à l'étroit dans son local ou l'enseignement compte tenu des résultats est exceptionnel.

POLE SANTE

Attendu des valognais les débuts des travaux reprennent plusieurs mois de retard aux détriments de nos citoyens (prévisions début 2018)

Quelques réunions de consultations citoyennes organisées par MR LE MAIRE permettraient de s'exprimer sur leurs souhaits en ce qui concerne la sécurité et le bien être de leur ville.

A VOUS TOUS VALOGNAIS CITOYENS ET PATRIOTES UNE BONNE ANNEE 2018

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

SERVICES ADMINISTRATIFS

Place du Général de Gaulle BP 301
ouverts au public du lundi au jeudi :

9 h ▶ 12 h | 13 h 30 ▶ 17 h 30

le vendredi :

9 h ▶ 12 h | 13 h 30 ▶ 17 h

Tél. : 02 33 95 82 00

Fax : 02 33 40 49 69

contact@mairie.valognes.fr

www.mairie-valognes.fr

Contacts Mairie services administratifs :

administration-generale@mairie-valognes.fr

culture@mairie-valognes.fr

drh@mairie-valognes.fr

etat-civil-population@mairie-valognes.fr

finances@mairie-valognes.fr

salles-municipales@mairie-valognes.fr

secretariat-general@mairie-valognes.fr

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

8, rue Binguet

ouverts au public du lundi au jeudi

8 h ▶ 12 h | 13 h 30 ▶ 17 h 30

le vendredi : 8 h ▶ 12 h | 13 h 30 ▶ 16 h 30

Tél : 02 33 95 82 01

Fax : 02 33 95 82 13

Contacts Mairie services techniques :

batiments-communaux@mairie-valognes.fr

bureau-etudes@mairie-valognes.fr

environnement@mairie-valognes.fr

espaces-verts@mairie-valognes.fr

magasin-atelier@mairie-valognes.fr

secretariat-technique@mairie-valognes.fr

URGENCES EAU

06 80 87 45 43

URGENCES GRDF

0 800 47 33 33

POLICE MUNICIPALE

Rue Léopold-Delisle

06 16 24 32 37

02 33 95 82 02

police-municipale@mairie-valognes.fr

CIMETIÈRES D'ALLEAUME ET SAINT-MALO

du 1^{er} mars au 15 novembre de 8 h ▶ 19 h

du 16 novembre à fin février de 8 h ▶ 17 h

CULTURE PATRIMOINE

Hôtel-Dieu

11, rue de l'Hôtel-Dieu

Tél : 02 33 21 62 70 | Fax : 02 33 21 62 74

hotel-dieu@mairie-valognes.fr

CULTURE

25 rue Henri Cornat

02 33 95 82 28

culture@mairie-valognes.fr

MÉDIATHÈQUE JULIEN DE LAILLIER

Rue Pierre-Godefroy

02 33 95 82 40

Fermée le lundi

Section adultes en période scolaire :

Mardi, mercredi : de 13 h 30 ▶ 18 h 30

Jeudi : de 16 h ▶ 18 h 30

Vendredi : de 10 h 30 ▶ 12 h | 13 h 30 ▶ 18 h 30

Samedi : de 10 h 30 ▶ 17 h 00

Section enfants en période scolaire :

Mardi, jeudi, vendredi : de 16 h ▶ 18 h 30

Mercredi : de 13 h 30 ▶ 18 h 30

Samedi : de 10 h 30 ▶ 17 h 00

Section enfants et section adultes

pendant les vacances scolaires :

Mardi, mercredi : de 13 h 30 ▶ 18 h 30

Jeudi : de 16 h ▶ 18 h 30

Vendredi : de 10 h 30 ▶ 12 h | 13 h 30 ▶ 18 h 30

Samedi : de 10 h 30 ▶ 17 h 00

bibliotheque@mairie-valognes.fr

MUSÉE RÉGIONAL DU CIDRE

Rue du Petit Versailles

06 75 89 89 52

▶ Du 1^{er} avril au 30 juin, du 1^{er} au 30 sept.

et vacances de la Toussaint,

ouvert du mercredi au dimanche de 14 h ▶ 18 h 15

▶ Du 1^{er} juillet au 31 août,

ouvert tous les jours de 11 h ▶ 18 h 15,

sauf le dimanche de 14 h ▶ 18 h 15

Fermeture de la billetterie à 17 h 30 toute l'année

Fermé les 1^{er} mai et 1^{er} novembre

Visite de groupes toute l'année sur réservation

au 02 33 95 82 00

culture@mairie-valognes.fr

SPORTS - INFRASTRUCTURES SPORTIVES

ÉVÈNEMENTIEL

Rue Léopold Delisle

Horaires (idem mairie)

02 33 95 82 16

sports@mairie-valognes.fr

JEUNESSE - TEMPS LIBRE - VIE ASSOCIATIVE

Rue Léopold Delisle

Horaires (idem mairie)

Centre de loisirs sans hébergement

02 33 95 82 44

jeunesse-temps-libre@mairie-valognes.fr

Tickets temps libre /associations

02 33 95 82 43

vieassociative@mairie-valognes.fr

CENTRE FAMILIAL ET SOCIAL

6, rue Binguet

ouvert au public du lundi au jeudi :

9 h ▶ 12 h | 13 h 30 ▶ 17 h 30

le vendredi :

9 h ▶ 12 h | 13 h 30 ▶ 17 h

Tel : 02 33 95 82 30 | Fax : 02 33 40 23 17

social@mairie-valognes.fr

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Ecoles maternelles et primaires publiques

À partir de 7 h 30 | 12 h ▶ 12 h 30

13 h 15 ▶ 13 h 45 | 16 h 45 ▶ 18 h 30

MERCREDIS LOISIRS

Renseignements et inscriptions

Centre Familial et Social

02 33 95 82 30

scolaire@mairie-valognes.fr

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Place Jacques-Lemarinel

Tel : 02 33 95 00 58

ecole-musique@mairie-valognes.fr

SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE "LE CLOS DU COTENTIN"

21, rue du Grand Moulin

Tel : 02 33 95 01 26

pah.clos.cotentin@wanadoo.fr

CAMPING MUNICIPAL "LE BOCAGE"

Rue Neuve

Tel : 06 10 84 59 33

Ouvert du 1^{er} avril au 15 octobre

Aire de camping-car - Borne de service - 8 places

camping@mairie-valognes.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN**PÔLE DE PROXIMITÉ DU CŒUR DU COTENTIN**

Maison de Services Au Public

22, rue de Poterie - 50 700 Valognes

Bureaux ouverts au public

Du lundi au vendredi :

de 8 h 30 ▶ 12 h | 13 h 30 ▶ 17 h 30

Tél : 02 33 40 08 60 | Fax : 02 33 40 05 40

contact@coeur-cotentin.fr

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin

8 rue Binguet – 50700 VALOGNES

Tél : 02.33.95.82.01

service-des-eaux@mairie-valognes.fr

CENTRE INSTRUCTEUR ADS CENTRE-EST COTENTIN

12 rue Binguet - 50700 VALOGNES

Bureaux ouverts au public

Du lundi au vendredi

De 9 h 00 à 12 h 00

Tél : 09 71 16 21 90

instructionads@coeur-cotentin.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Maison de Services Au Public

22, rue de Poterie - 50 700 Valognes

Permanences d'accueil

lundi de 14 h ▶ 17 h

mercredi de 9 h ▶ 12 h

Martine MONTIGNY : 06 72 18 28 91

Elodie MINERBE : 06 30 78 22.76

Pearl HUBER : 06 82 64 86 45 ou 02 33 04 38 56

ram@coeur-cotentin.fr

CRÈCHE MULTI-ACCUEIL "LA FARANDOLE"

Maison de Services Au Public

22, rue de Poterie - 50 700 Valognes

Ouverte du lundi au vendredi

7 h 30 ▶ 18 h 30

Fermeture annuelle une semaine à Noël

et 3 semaines en août

Renseignements et inscriptions

02 33 40 36 35

multi-accueil@coeur-cotentin.fr

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

25 rue de l'Église

Tél : 02 33 40 11 55 | Fax : 02 33 40 00 04

Du 1^{er} octobre au 31 mars

lundi, mardi, jeudi et vendredi :

10 h ▶ 12 h | 14 h 30 ▶ 17 h 30

mercredi de 10 h ▶ 12 h (+ de 14 h 30 ▶ 17 h 30

en période de vacances scolaires)

samedi de 10 h ▶ 12 h

Avril - mai - juin - septembre

lundi au samedi

9 h 30 ▶ 12 h | 14 h 30 ▶ 18 h 00

Juillet - août

lundi au samedi

9 h 30 ▶ 12 h | 14 h ▶ 18 h 30

dimanche de 10 h ▶ 13 h

contact@otbv.fr

www.otbv.fr

DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE

la Fosse Prémésnil

Tel : 02 33 95 21 05

Horaires d'hiver

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi

de 10 h ▶ 12 h | 14 h ▶ 17 h 30.

Mardi et jeudi de 14 h ▶ 17 h 30

Horaires d'été

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

Lundi, mercredi, vendredi

de 10 h ▶ 12 h | 14 h ▶ 18 h 30

Mardi et jeudi de 14 h ▶ 18 h 30

Samedi de 9 h 30 ▶ 12 h 30 | 14 h ▶ 18 h 30

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Centre ville et Périphérie :

Lundi, mercredi et vendredi

Valognes extérieurs : lundi et vendredi

DON DU SANG

Salle du château - Valognes

Mercredi 21 février 2018 | 12 h ▶ 18 h

Mardi 24 avril 2018 | 12 h ▶ 18 h

Mercredi 20 juin 2018 | 12 h ▶ 18 h

Mardi 21 août 2018 | 12 h ▶ 18 h

Jeudi 25 octobre 2018 | 12 h ▶ 18 h

Jeudi 20 décembre 2018 | 12 h ▶ 18 h



2018

